

La Chapelle Heulin , le 29 mars 2006

à : Monsieur le Maire

Objet : moyens attribués à l'ALCH

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 28 de ce mois, vous avez fait état aux élus de la réunion du 20 mars 2006 avec les associations utilisatrices des nouvelles salles.

Si vous avez justement présenté les débats sur les créneaux en relatant les cas de collisions rencontrés, vous avez par contre occulté une grande partie des débats suscités par une question de notre association concernant un lieu de rangement permettant une utilisation instantanée de notre matériel et de nos archives. Nous avons clairement fait état d'un besoin d'un lieu de stockage de 25 m<sup>2</sup> avec possibilité d'utilisation du matériel électrique (ordinateur, photocopieur ...) nécessaires à nos sections (danse, chorale ...)

Vous avez omis de signaler l'état d'esprit très constructif des associations présentes qui ont compris notre besoin et vous ont proposé des solutions (diminution de la superficie de la salle à 120 m<sup>2</sup>, utilisation de la salle de réunion, cloison dans la salle de réunion...) Dans le même temps l'ALCH ne souhaitait pas que la solution qui pourrait être trouvée pénalise d'autres associations.

Ce n'est pas la première fois que la présentation faite en conseil municipal et relatée dans le bulletin municipal tronque les débats :

- Quand nous vous avons rencontré lors de votre permanence du 14 février 2006, notre interrogation centrale concernait une nouvelle fois le cadre du fonctionnement de notre association.

Nous vous avons demandé pourquoi nous n'avons eu aucune réponse à nos courriers et fait part de notre inquiétude suite à la publication dans le journal municipal de travaux pour les ateliers municipaux (G. Drouet) pour la bibliothèque.

**Ce n'est que parce que vous nous avez indiqué** que le local technique mis à notre disposition n'était pas concerné par les travaux, que nous avons proposé la réhabilitation de ce local. **A ce moment, vous ne semblez pas opposé à cette idée et vous nous avez proposé d'étudier la faisabilité avec Monsieur Orry. Il n'était pas alors non plus question de l'extension future de la bibliothèque.** Seule la dernière partie de notre conversation fut présentée en conseil municipal. Heureusement que les représentants de notre association assistaient au conseil municipal, sinon nous n'aurions appris votre refus que par la relation incomplète de notre entretien dans le journal municipal n°118 (annexe 1)

Lors du dernier conseil municipal, vous avez fait part d'une ébauche de solution qui serait proposée à l'ALCH :

- a) Les archives de l'ALCH dans le grenier de la mairie
- b) L'ordinateur et le photocopieur dans la salle de réunion du foot. (*Le club de foot que vous avez sollicité, n'ayant pas encore donné de réponse.* )
- c) Le reste de notre matériel dans le local technique G. Drouet

Cette ébauche de solution est pour nous inacceptable.

- Comment pourrions-nous nous satisfaire d'un éparpillement de notre matériel ?
- Pour les archives, elles ont un caractère privé et sont composées de documents historiques mais aussi de documents de gestions (légaux, administratifs...) qui doivent pouvoir être consultés à tout moment (et pas qu'aux heures d'ouverture de la mairie) par les différents responsables de l'association. Nous avons donc indiqué au cours de la réunion de la commission que cela n'était pas possible.
- L'appareillage électrique devant être mis dans un local sécurisé et accessible ne se limite pas, et vous le savez de longue date, à un ordinateur et un photocopieur.(annexe2)

Nous ne savons pas ce qui a été dit aux responsables du foot à ce propos. D'ailleurs, pourquoi n'avez-vous pas, à l'occasion de votre rencontre avec les responsables du club de foot sur ce sujet, convoqué ceux de l'ALCH ?

Le stockage G. Drouet, pour notre matériel lourd, demeure une solution d'attente. Le problème reste entier : il n'est pas possible d'y stocker du matériel qui doit être protégé de l'humidité.

Depuis le début nous avons demandé la concertation, fait des propositions, répondu à vos demandes (*exemple : besoin de rangement ....*) Vous avez choisi une autre démarche : celle du fait accompli.

Nous entendons quand vous parlez de rigueur budgétaire ; mais nous comprenons mal que seule notre association devrait en subir les conséquences. Aussi, nous espérons que très vite, par la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, des réponses équitables nous soient données.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Pour l'ALCH  
Le président : Joseph Pellerin



Copie : à tous les conseillers et aux associations présentes lors de la réunion du 20 mars 2006 (AFCH, BCH, Les Lucioles, le Yoga, Modern jazz, le club de l'Amitié, le Rire du Miroir ...)